

N° 31/9.17

PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA [MOTION DES VERT'LIBÉRAUX](#) « POUR UNE MOBILITÉ MORGIEENNE FLUIDE PRENANT EN COMPTE TOUS LES MOYENS DE DÉPLACEMENT, EN PRIVILÉGIANT LA MOBILITÉ DOUCE »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Commission chargée de l'étude de la prise en considération de cet objet s'est réunie le 26 juin 2017 à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions. Elle était composée de Mmes et MM. Marc BALLY, Alice DE BENOIT, Jacques-Alain DUFAUX, Ludivine GUEX, Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO (excusée le 26 juin), Cyril NUSSBAUM et Rémi PETITPIERRE, président-rapporteur.

La motion avait pour objet la création d'une commission chargée de veiller au développement d'une politique de mobilité en Ville de Morges, afin notamment de s'adapter aux développements futurs des quartiers de la ville et de promouvoir, autant que faire se peut, la mobilité douce.

Au vu de la multiplicité des points présents dans l'intervention et pour prendre en compte le développement de l'auteur, la Commission s'est attachée à séparer la discussion sur la pertinence de la mesure proposée – création d'une commission permanente – de la discussion portant sur la pertinence des priorités établies par cette motion en matière de mobilité.

2 DISCUSSION

L'unanimité des Commissaires présent-e-s ont estimé, pour de nombreuses raisons, que la création d'une commission chargée d'étudier toutes les questions liées à la mobilité ne constituait pas une solution adéquate.

En premier lieu, il a été considéré que le rôle d'une commission est avant tout de débattre et d'étudier les objets qui lui sont soumis. Or, en matière de mobilité à Morges, la commission a jugé que la nécessité n'était pas tant à une commission supplémentaire de débattre les mesures qu'à une intensification de la communication de la part de la Municipalité. En effet, la commission ne constate pas de graves lacunes dans le travail effectué par les services communaux. Ce travail n'a donc pas à être reconsidéré systématiquement par une commission. En outre, il reste toujours possible pour les Conseillers communaux d'intervenir ponctuellement sur la politique de mobilité par le biais d'une intervention.

En second lieu, les Commissaires ont soulevé que tous les grands projets urbains étaient étudiés par une commission ad hoc dédiée, et souvent validés également par la Commission des finances. Ainsi, en cas d'acceptation de la solution proposée par cette motion, les projets liés à la mobilité passeraient devant trois commissions successives. Les membres de la Commission estiment que trois commissions ne feront pas un meilleur travail que deux et que cette proposition représente donc une surcharge administrative peu souhaitable.

Par conséquent, la Commission juge plus opportun de demander une communication accrue de la part de la Municipalité, qui détient les réponses aux inquiétudes exprimées dans cette intervention. Cela passe par une communication systématique, lors des séances du Conseil communal, des informations concernant la mobilité et l'avancée des projets urbains ou des pré-projets y relatifs. La Commission a la conviction que cette intensification contribuera à dissiper le sentiment de flou qui a motivé sans doute le dépôt de cette motion.

- *Vœu n°1 : Que la Municipalité rende systématiquement compte, à chaque séance du Conseil communal, des avancées des projets en cours ou prochainement prévus.*

2.1 Etude approfondie des habitudes et comportements des automobilistes circulant à Morges

La Commission a relevé que la Municipalité avait d'ores et déjà entrepris une telle étude, cette priorité établie dans la motion n'est donc plus pertinente, bien qu'elle l'ait été au moment du dépôt. En effet, à la date où la Commission siégeait, des câbles de comptage des véhicules se trouvaient sur la chaussée, notamment Av. de Plan, Av. de Marcelin et Av. Muret. Ainsi, la Commission considère que la Municipalité est avertie de l'utilité de telles pratiques et souhaite l'inciter vivement à profiter de cette occasion pour informer le Conseil communal des résultats de cette étude.

- *Vœu n°2 : Que la Municipalité complète ses données d'étude de la circulation automobile en ville de Morges et qu'elle transmette une information complète et exhaustive au Conseil communal afin que celui-ci puisse mieux se rendre compte des besoins en matière de mobilité.*

2.2 Réaménagement de la mobilité morgienne

2.2.1 Pistes cyclables

La Commission a particulièrement apprécié la légitimité de cette question. En effet, elle constate que bien qu'une volonté politique existe pour la mise en place de bandes cyclables, la Municipalité ne se donnait pas les moyens de ses ambitions. Les chaussées adaptées à la circulation des cycles sont fréquemment interrompues par des voies conçues pour les véhicules automobiles et par conséquent inadéquates à la circulation des cycles. De plus, sur plusieurs axes majeurs, la circulation des cycles n'est pas assurée, ou seulement assurée dans un sens. Globalement, la commission relève que la situation des cycles en ville de Morges et, de manière plus générale, dans l'agglomération est clairement insatisfaisante. La Commission relève que cet état de fait est non seulement dangereux pour les cyclistes, mais qu'il péjore aussi la fluidité globale du trafic.

Ainsi, la Commission considère justifié que la Municipalité apporte une réponse à cet aspect de la motion, par le biais qu'elle jugera le plus approprié. Le développement d'axes cyclables transversaux et ininterrompus, marqués clairement au sol au moyen d'un revêtement coloré, pourrait être une réponse adéquate.

2.2.2 Transports publics

La Commission salue le travail effectué en matière de transports publics. Le réseau morgien est d'excellente qualité et offre une réelle desserte à la population dans chaque quartier. Cependant, les Commissaires ont estimé que l'inquiétude exprimée dans la motion quant au suivi de la situation des transports publics était légitime à deux égards.

Premièrement, dans le cadre du projet Morges Gare-Sud, où le suivi du Conseil communal en matière d'adaptation de la mobilité sur la place de la Gare pendant et après les travaux paraît insuffisant. Une plus grande clarté de la situation aurait le mérite de dissiper le flou sur cet aspect et à réduire les réticences que certains Morgiens pourraient avoir par rapport à ces travaux.

- **Vœu n°3** : *Que la Municipalité présente dans un futur proche au Conseil communal et à la population des solutions fermes en matière de transports publics pendant la phase de construction et après l'achèvement du projet Morges-Gare Sud.*

D'autre part, la Commission juge qu'une clarification de la situation serait également profitable en ce qui concerne la modification de l'offre P+R et la stratégie de relocalisation de ce service le long de la ligne du BAM.

Pour le reste, la Commission juge que le développement de l'offre de transports publics est remarquable et ne justifie pas en soi la création d'une commission permanente.

2.2.3 Métrocâble

La Commission considère que cet objet, dont la réalisation hypothétique reste lointaine, ne justifie pas non plus la création d'une commission permanente. Il devra toutefois faire l'objet d'une collaboration accrue entre la Municipalité et le Conseil communal lors du processus de réflexion.

2.2.4 Couloir de transit automobile et parkings souterrains

De l'avis de la commission, la mise en place d'un couloir de bi-directionnel pour le transit des véhicules ne s'arrêtant pas à Morges relève de l'utopie. Elle considère que la solution actuelle de deux couloirs uni-directionnels est la seule solution envisageable pour le moment.

Quant à la volonté de transférer les places de parc en surface dans des parkings souterrains, la commission estime qu'il s'agit déjà d'un des axes importants de la politique de mobilité morgienne.

2.3 Sensibilisation de la population

L'ensemble de la Commission a jugé qu'il était pertinent et capital de chercher à intensifier la communication avec la population en matière de mobilité. Cela passe par une information régulière, par voie de presse par exemple ou par le biais des tous-ménages *Reflets*. Bien que des sources d'information tels que MorgesAvenir existent, les Commissaires font remarquer que malheureusement, la communication la plus efficace est celle où la population n'a pas besoin d'aller chercher pro-activement l'information. Ainsi, il serait souhaitable et utile de considérer l'opportunité d'installer des infrastructures de communication destinées aux piétons, à proximité des lieux à forte fréquentation, comme la gare. Ces derniers sembleraient plus utiles que les panneaux lumineux destinés aux automobilistes qui n'ont ni le temps, ni la concentration nécessaire pour assimiler l'information.

3 CONCLUSION

En conclusion et pour résumer, la Commission est tombée unanimement d'accord pour dire que la création d'une commission chargée d'étudier les aspects liés à la mobilité n'est pas une solution adéquate et qu'il est plus souhaitable d'intensifier la communication entre la Municipalité, le Conseil communal et la population.

Cependant, la Commission souhaite donner mandat à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer une politique de mobilité allant dans le sens des priorités fixées dans cette intervention et discutées par la Commission. Par conséquent, sous réserve de l'acceptation de cette volonté par les représentant·e·s au Conseil communal du parti Vert'libéral, motionnaire, la commission recommande la transformation de cette motion en postulat. Si ce changement est effectué, la commission proposera au Conseil communal d'accepter ledit postulat.

De plus, la commission formule les vœux suivants par rapport aux points discutés dans cette intervention :

- **Vœu N°1** : *Que la Municipalité rende systématiquement compte, à chaque séance du Conseil communal, des avancées des projets en cours ou prochainement prévus.*

- *Vœu N°2 : Que la Municipalité complète ses données d'étude de la circulation automobile en ville de Morges et qu'elle transmette une information complète et exhaustive au Conseil communal afin que celui-ci puisse mieux se rendre compte des besoins en matière de mobilité.*
- *Vœu N°3 : Que la Municipalité présente dans un futur proche au Conseil communal et à la population des solutions fermes en matière de transports publics pendant la phase de construction et après l'achèvement du projet Morges-Gare Sud.*

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser la motion des Vert'libéraux « Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacement, en privilégiant la mobilité douce ».

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Rémi Petitpierre

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 septembre 2017.